



**Communauté de communes
de l'Agglomération Migenoise (CCAM)**

**NOTE SYNTHETIQUE
SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
ET LES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Conseil Communautaire du 22 mars 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que les budgets doivent être accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.
Cette note doit être mise à la disposition du public et mise en ligne sur le site internet de la CCAM

BUDGET PRINCIPAL 2020

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes

Population totale de la CCAM : source INSEE						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
15 256	15 128	15 106	15 168	15 223	15 311	15 374

L'analyse des ratios de la Communauté de Communes :

La population DGF de la CCAM

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
15 526	15 400	15 379	15 430	15 468	15 545	15 599

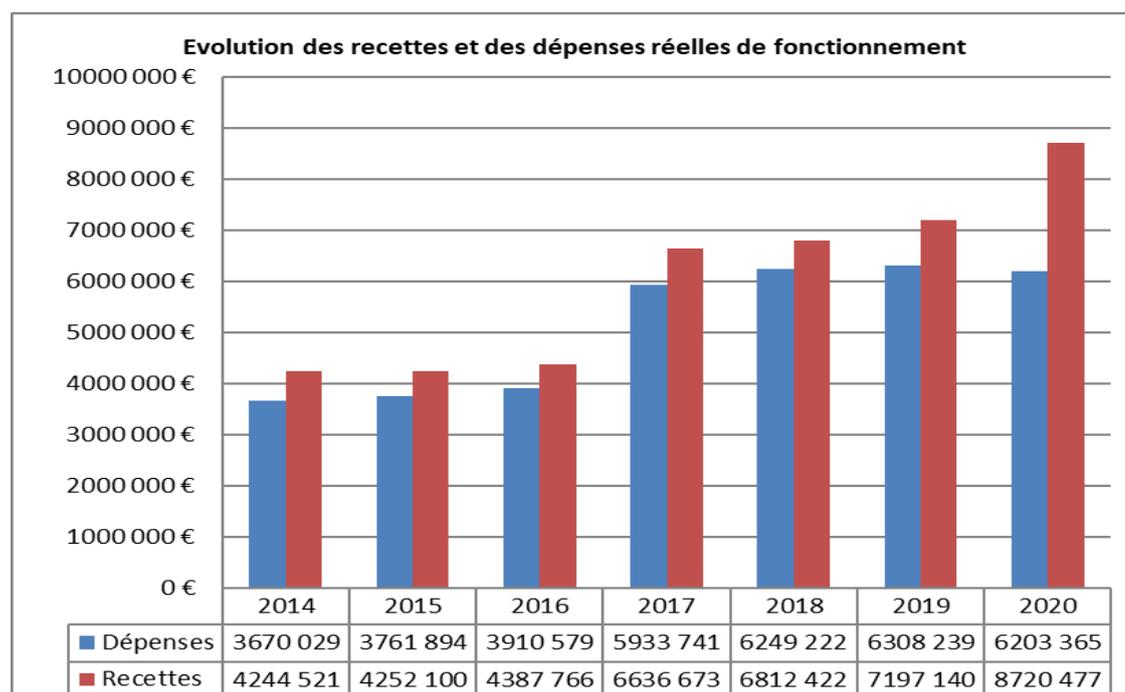
① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
236 €	244 €	254 €	385 €	404 €	406 €	398 €
* Intégration des AC						

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
273 €	276 €	285 €	430 €	440 €	463 €	559 €
* Changement de fiscalité FPU						

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.



⑤ Produit des impositions directes / population :

2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
196 €	204 €	208 €	326 €	327 €	339 €	340 €
* Augmentation des recettes due à la FPU						

La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de 1.2% en 2020 contre 2.17% en 2019. Ainsi, une Communauté de Communes qui n'augmente pas ses taux, peut toucher davantage d'impôts locaux à population égale mais dans une très faible proportion.

Evolutions des bases

	Bases effectives 2014	Bases effectives 2015	Bases effectives 2016	Bases effectives 2017	Bases effectives 2018	Bases effectives 2019	Bases effectives 2020	% évolution
Taxe habitation	15 806 273	16 478 065	15 955 264	16 003 736	16 160 851	16 517 184	16 781 635	1,60%
Taxe foncière bâtie	16 211 495	16 732 197	16 713 581	16 986 108	17 111 192	17 370 928	17 840 342	2,70%
Taxe foncière non bâtie	210 607	212 504	213 879	213 321	215 399	219 874	221 857	0,90%
Cotisation foncière des entreprises	4 462 579	4 462 499	4 392 287	4 509 394	4 989 982	4 916 024	5 205 674	5,89%
Fiscalité prof. De Zone	319 258	317 434	320 577					

Taux d'imposition	Taux 2020
Taxe d'Habitation :	9.20 %
Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties :	8.62 %
Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties :	20.85 %
Cotisation foncière des entreprises (taux de CFE unique correspondant au taux moyen pondéré suite au passage en fiscalité professionnelle unique)	24.55 %

⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
17 €	16 €	14 €	73 €	63 €	60 €	133 €

Ce ratio évalue l'investissement de la Communauté de Communes réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable...

⑥ Encours de la dette/population :

L'encours de la dette représente la somme que la CCAM doit aux banques chaque fin d'année

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours	2 202 052	2 034 638	2 476 870	2 586 344	2 271 308	2 561 539	2 261 444
Population	15 526	15 400	15 379	15 430	15 468	15 545	15 599
	142 €	132 €	161 €	168 €	147 €	165 €	145 €

Une renégociation de la dette a été opérée sur 2016.

De plus, certains emprunts ne sont pas réalisés lorsque les opérations ne sont pas faites et sont reportées (voir tableau des emprunts dans le rapport des orientations budgétaires).

Endettement pluriannuel au 1er janvier

BUDGET SERVICES GENERAUX M14

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	344 036,05 €	43 940,89 €	300 095,16 €	0,00 €	0,00 €	2 561 538,80 €
2021	362 257,24 € <i>dont 31 280,83 simulés</i>	43 265,12 € <i>dont 4 883,49 simulés</i>	318 033,72 € <i>dont 25 438,94 simulés</i>	958,40 € <i>dont 958,40 simulés</i>	0,00 €	2 261 443,64 €
2022	359 810,72 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	41 001,64 € <i>dont 8 758,85 simulés</i>	318 809,08 € <i>dont 43 872,79 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	3 366 409,92 € <i>dont 1 172 561,06 simulés</i>
2023	349 739,21 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	35 219,28 € <i>dont 8 424,26 simulés</i>	314 519,93 € <i>dont 44 207,38 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	3 047 600,84 € <i>dont 1 128 688,27 simulés</i>
2024	329 396,60 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	29 834,48 € <i>dont 8 087,12 simulés</i>	299 562,12 € <i>dont 44 544,52 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	2 733 080,91 € <i>dont 1 084 480,89 simulés</i>
2025	324 859,28 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	24 592,81 € <i>dont 7 747,39 simulés</i>	300 266,47 € <i>dont 44 884,25 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	2 433 518,79 € <i>dont 1 039 936,37 simulés</i>
2026	308 522,54 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	19 256,36 € <i>dont 7 405,09 simulés</i>	289 266,18 € <i>dont 45 226,55 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	2 133 252,32 € <i>dont 995 052,12 simulés</i>
2027	247 692,06 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	15 179,46 € <i>dont 7 060,16 simulés</i>	232 512,60 € <i>dont 45 571,48 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	1 843 986,14 € <i>dont 949 825,57 simulés</i>
2028	194 592,26 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	12 738,70 € <i>dont 6 712,57 simulés</i>	181 853,56 € <i>dont 45 919,07 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	1 611 473,54 € <i>dont 904 254,09 simulés</i>
2029	185 550,32 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	11 044,47 € <i>dont 6 362,41 simulés</i>	174 505,85 € <i>dont 46 269,23 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	1 429 619,98 € <i>dont 858 335,02 simulés</i>
2030	180 643,72 € <i>dont 52 631,64 simulés</i>	9 409,69 € <i>dont 6 009,52 simulés</i>	171 234,03 € <i>dont 46 622,12 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	1 255 114,13 € <i>dont 812 065,79 simulés</i>

Ce tableau tient compte de l'emprunt réalisé pour la maison de santé.

La structure de la dette est composée de 17 emprunts à taux fixe. Ces taux garantissent à la CCAM une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques

Capacité de désendettement	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	3 910 578,95 €	5 933 741,28 €	6 249 221,79 €	6 308 238,53 €	6 203 364,69 €
Recettes réelles de fonctionnement	4 387 765,75 €	6 636 672,90 €	6 812 422,01 €	7 197 139,88 €	8 720 477,00 €
Epargne brute (R-D)	477 186,80 €	702 931,62 €	563 200,22 €	888 901,35 €	2 517 112,31 €
Encours de la dette (capital restant dû au 31/12)	2 476 870,47 €	2 586 343,93 €	2 271 307,73 €	2 561 539,00 €	2 261 444,00 €
Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute)	5,19	3,68	4,03	2,88	0,90

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
34,52 €	27,42 €	21,37 €	59,43 €	58,36 €	58,11 €	58,30 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

En 2017, ce ratio augmente du fait de la DGF bonifiée suite à la modification des statuts.

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
39%	38%	40%	26%	28%	29%	28%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
94%	96%	96%	94%	96%	92%	75%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la Communauté de Communes à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la collectivité peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

2/ Liste des concours attribués par la communauté de Communes sous forme de subventions en 2020

Organisme bénéficiaire	Fonction	Montant €
Association des Centres de loisirs du Migennois	421-1	340 000€
Office Inter Communal des Sports	411-3	20 000€
Office du tourisme	95-1	68 333€
TOTAL		428 333€

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2020

	Budget Principal	Budget Assainissement	Budget déchets	Sous total	Budget PAIS	Budget PAIC	Budget PACB	Consolidation des résultats
Fonctionnement								
Recettes	7 255 104,49 €	1 716 515,07 €	1 978 759,87 €	10 950 379,43 €	390 072,98 €	0,97 €	2 454 955,66 €	
Dépenses	6 527 480,90 €	1 303 822,02 €	1 901 807,54 €	9 733 110,46 €	390 072,98 €	0,00 €	2 454 955,66 €	
Résultats de l'exercice	727 623,59 €	412 693,05 €	76 952,33 €	1 217 268,97 €	0,00 €	0,97 €	0,00 €	
Résultat antérieur reporté	1 507 821,80 €	1 004 523,21 €	767 754,23 €	3 280 099,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat de fonctionnement	2 235 445,39 €	1 417 216,26 €	844 706,56 €	4 497 368,21 €	0,00 €	0,97 €	0,00 €	
Investissement								
Recettes	1 751 486,84 €	1 177 256,69 €	759 820,11 €	3 688 563,64 €	393 800,22 €	0,00 €	2 373 966,46 €	
Dépenses	2 720 115,47 €	1 181 085,09 €	233 223,34 €	4 134 423,90 €	266 933,70 €	0,00 €	2 371 961,66 €	
Résultats de l'exercice	-968 628,63 €	-3 828,40 €	526 596,77 €	-445 860,26 €	126 866,52 €	0,00 €	2 004,80 €	
Résultat antérieur reporté	213 482,16 €	-369 204,64 €	238 161,18 €	82 438,70 €	-8 357,64 €	0,00 €	8 033,54 €	
Solde des restes à réaliser	895 334,90 €	39 718,42 €	-931 640,38 €	3 412,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Excédent /Besoin de financement	140 188,43 €	-333 314,62 €	-166 882,43 €	-360 008,62 €	118 508,88 €	0,00 €	10 038,34 €	
Solde définitif au 31/12/2020	2 375 633,82 €	1 083 901,64 €	677 824,13 €	4 137 359,59 €	118 508,88 €	0,97 €	10 038,34 €	4 265 907,78 €

4/ Liste des organismes pour lesquels la Communauté de Communes

a) ...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne

b) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

NOM	OBJET	NATURE JURIDIQUE	NATURE ET MONTANT DE L'ENGAGEMENT FINANCIER
Centre de Loisirs du Migennois (ACLM)	Développement socio-éducatif des enfants et jeunes	Association loi 1901	Subvention 2020: 340 000€
Office Intercommunal des Sports (OICS)	Sport	Association loi 1901	Subvention 2020: 20 000€

5/Acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020

Cession :

Désignation	Localisation	Référence cadastrales	Superficie	Identité de l'acquéreur	Montant de la transaction	Date de signature de l'acte
Parcelle permettant de garantir l'accès à la propriété de l'acquéreur	5 Place Henri Dunand	AX337	00ha00a05ca	Mme DIARD	1,00 €	06/11/2020

Acquisition :

Désignation	Localisation	Référence cadastrales	Superficie	Identité du cédant	Montant de la transaction	Date de signature de l'acte
Terrain pour aménagement entrée COSEC	Migennes -2 Rue Claude Debussy	AB365	00 ha 63a 41ca	Ville de Migennes	115 491,54 €	06/11/2020

6/Compte administratif (CA) 2020 et BUDGET principal 2021

Le fonctionnement

EN DEPENSES

Le budget des services généraux prend en compte les dépenses liées à l'exercice de nos compétences. A cet égard, on peut citer notamment :

- Le SDIS : qui représente une contribution qui s'élève à plus de 633 000 € en 2021
- L'adhésion au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) : il représente une cotisation de 15 500€ par an
- Le financement de nos équipements sportifs : piscine, salle des sports, terrains de sports
- Le financement de l'école de musique
- Le financement du centre de loisirs à Cheny

Quelques précisions peuvent être apportées :

- Les dépenses courantes :

Ces charges évoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures, des besoins spécifiques sur l'année, ainsi que des nouveaux équipements et services à la population. Comme chaque année, le budget doit prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles.

- Les charges de de personnel

Pour 2021, il est prévu une stabilité de ce chapitre. Les éléments pris en compte sont les suivants :

Des décisions étatiques :

4ème (et normalement dernière) année de mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec refonte des grilles indiciaires des catégories A et C,

Des décisions politiques et d'organisation des services

Des avancements de grades.

De la réorganisation et du renfort du pôle patrimoine/équipements avec les embauches en cours d'un chef d'équipe patrimoine/bâtiments et d'un agent technique polyvalent,

Du remplacement d'un agent aux services administratifs pendant son congé maternité.

De la réorganisation du service des stades avec l'affectation à temps plein d'un agent pour ce service pour remplacer le départ d'un agent en disponibilité. Cet agent était auparavant affecté à l'entretien du centre aéré de Cheny qui est désormais assuré par le service patrimoine/équipements.

De la fin de la convention balayage avec la ville de Migennes suite au départ en retraite de l'agent mis à disposition à hauteur de 50% à la CCAM pour assumer cette mission. Cet agent a été remplacé par un agent en poste à la CCAM, qui suite à des problèmes de santé, a dû changer de poste.

Du départ en retraite d'un agent d'entretien, au 1^{er} janvier 2021, qui a été placé une grande partie de l'année 2020 en congé de maladie ordinaire et qu'il a fallu bien entendu rémunérer mais également remplacer.

- Point sur la Mutualisation :

Rappel des services mutualisés :

Service commun d'instruction de droit des sols : 1er juillet 2015.

Le service du personnel : 1er janvier 2017.

Direction Générale des services : 1er décembre 2018.

Gestion des archives depuis 2019 : l'agent n'est pas intervenu en 2020 en raison de la crise sanitaire, son intervention doit être plus importante en 2021 avec en premier lieu un travail d'élimination des archives en collaboration avec les archives départementales.

- Suppression/création de postes :

Service Piscine :

La personne en emploi aidé depuis le 1er avril 2019 a vu son contrat renouvelé pour deux périodes de six mois. A l'issue de ce contrat, ce poste est pérennisé.

Pôle patrimoine/équipements :

Un agent technique a sollicité sa disponibilité pour raisons personnelles en début d'année 2020 (un autre adjoint technique polyvalent avait également demandé sa mise en disponibilité fin 2019) et le directeur du pôle patrimoine/équipements a été licencié en avril 2020. Le nouveau responsable du pôle est arrivé en juin 2020 et il a été décidé d'attendre qu'il puisse prendre la mesure du poste et de l'équipe et qu'il propose une organisation. Cette nouvelle organisation prévoit donc le recrutement de deux agents au sein du pôle : un chef d'équipe spécialisé patrimoine/bâtiments et un adjoint technique polyvalent. Les annonces ont été lancées fin 2020.

Service Ecole de musique :

Les enseignants de l'école de musique intercommunale sont mis à disposition de la Communauté de Communes par le Syndicat mixte d'enseignement artistique (SMEA) pour un coût d'environ 150 300 € en 2020.

Les chiffres du budget prévisionnel de 2021 du syndicat sont évalués à 146 000 €.

Même s'il est souhaitable que le budget soit contraint nous dépendons du système mutualisé qu'il nous est impossible de maîtriser entièrement par définition. **Mais ce regroupement est la meilleure solution pour notre Ecole de Musique et pour la gestion des professeurs de Musique.**

Service développement économique et revitalisation du centre bourg : l'aide apportée par l'Etat au titre du FNADT pour le financement du chargé de mission centre bourg a pris fin courant 2019. Une nouvelle aide FNADT a été apportée. La convention est valable jusqu'au 30 avril 2022. Ce poste a été pérennisé avec le même agent. Le reste à charge est réparti pour 50% pour la CCAM et 50% pour la ville de Migennes.

Petite Ville de Demain :

Il conviendra également de tenir compte du dispositif « Petite Ville de Demain » dans laquelle la Ville de Migennes et la Communauté de Communes ont été retenues par l'Etat. Ce programme nous permet de bénéficier d'une subvention de 40 000€ sur deux ans (soit 20 000€ par an) pour financer un poste de manager de centre-ville.

Compte tenu de la crise économique et des besoins des commerçants, il semble nécessaire de profiter de cette possibilité et d'ouvrir ce nouveau poste. Le bureau communautaire a décidé que ce poste serait financé par la CCAM pour servir à l'ensemble des communes.

Le dispositif permet également de financer à hauteur de 75% de nouveau un poste de chargé de mission pour la redynamisation du centre bourg. Il pourrait être pertinent que ce poste soit financé par la Communauté de Communes puisque les actions auront un rayonnement sur l'ensemble des communes de la CCAM et concerneront notamment l'habitat pour lutter contre les passoires énergétiques.

Astreintes bâtiment : dans la mesure où la mutualisation avec la ville de Migennes trouvait ses limites (les agents ville ont besoin d'un référent CCAM) et étant donné qu'elle ne couvrait pas l'ensemble du territoire, une astreinte de sécurité a été mise en œuvre à partir du 14 octobre 2019 au sein de la CCAM. Cette astreinte est évaluée à environ 10 000€ par an.

L'évolution de la masse salariale (chapitre 012) par rapport au budget précédent est d'environ 0.2 % en tenant compte de ces évolutions.

EN RECETTES

Les principales informations à prendre en compte pour l'établissement du budget 2021 en recettes sont les suivantes :

- **Revalorisation des bases fiscales** :
En revanche, les valeurs locatives servant notamment au calcul des taxes foncières seraient revalorisées de +0.2 %,
- **DGF** :
 - o La dotation d'intercommunalité de la CCAM représentait 202 196 € (bonification incluse) perçue en 2020 par la CCAM.
Il est impossible de dire aujourd'hui de quelle manière sera impactée la dotation d'intercommunalité de la CCAM pour 2021. A titre de prudence, il est proposé de prévoir un montant de dotation stable par rapport à 2020.
 - o La dotation de compensation de la CCAM (compensation de l'ancienne part salaire de la TP) représentait 707 191 € (compensations part salaire des communes incluses) perçue en 2020 par la CCAM.
Il est proposé de la diminuer de la même manière que les années précédentes soit 16 000€ de moins.
- **FPIC** :
La CCAM et ses communes membres sont à la fois :
 - o bénéficiaires – elles bénéficient des recettes du fonds
 - o et contributrices – elles participent au financement du fonds.Elle a touché en 2020 un solde positif de 81 010 €.
A ce jour, la CCAM n'a aucune garantie de pouvoir conserver le FPIC avec un solde positif.
Aussi, il est proposé de ne pas inscrire le FPIC ni en recette ni en dépenses au budget primitif 2021. La notification du FPIC intervenant en juin, il sera proposé d'inscrire ces sommes en décision modificative.
- **Dégrèvement de TH** :
La Loi de finances confirme qu'approximativement 20 % des foyers fiscaux français (les 20 % les plus aisés par rapport au total de la population) se verront dégrévés 30% de leur cotisation de TH sur leur résidence principale à en 2021, puis 65% en 2022. Plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation à partir de 2023. L'état prend en charge la partie TH concernée par le dégrèvement en transférant aux EPCI une fraction de la TVA nationale.

EQUILIBRE DU BUDGET

Suite aux décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires, au montage du budget, **la différence entre les recettes et les dépenses présente un déficit de près de 215 000€.**

Pour parvenir à l'équilibre du budget, il est proposé de financer le déficit par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement sans augmentation de la fiscalité pour 2021.

BUDGET 2021 des Services Généraux - Fonctionnement par Chapitre

DEPENSES	2020		2021
Chapitre	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	1 287 355 €	1 093 316 €	1 421 100 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 882 100 €	1 725 336 €	1 885 200 €
014 - Atténuation de produits	1 847 252 €	1 960 324 €	1 847 252 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 300 €	0 €	9 415 €
023 - Virement à la section d'investissement	295 400 €	0 €	327 800 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	312 200 €	324 116 €	317 600 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 145 033 €	1 147 255 €	1 140 033 €
66 - Charges financières	44 400 €	44 362 €	47 900 €
67 - Charges exceptionnelles	213 560 €	232 771 €	222 200 €
	7 040 600 €	6 527 481 €	7 218 500 €
RECETTES	2020		2021
Chapitre	BP	Réalisé	BP
013 - Atténuations de charges	14 090 €	45 812 €	17 051 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 900 €	44 849 €	45 200 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	301 850 €	271 347 €	293 940 €
73 - Impôts et taxes	5 352 441 €	5 695 607 €	5 478 337 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 168 018 €	1 167 959 €	1 160 772 €
75 - Autres produits de gestion courante	12 300 €	10 457 €	8 200 €
76 - Produits financiers	0 €	2 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	1 €	19 072 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre	147 000 €	7 255 104 €	215 000 €
	7 040 600 €		7 218 500 €
Recettes	7 040 600 €	7 255 104 €	7 218 500 €
Dépenses	7 040 600 €	6 527 481 €	7 218 500 €
Différence	0 €	727 624 €	0 €

L'investissement

Les principales opérations d'investissement 2021

Pour 2021, les principaux investissements à prévoir sont les suivants :

➤ **Maison de santé :**

Inscription de crédits supplémentaires pour notre équipement maison de santé :

- **Création d'un parking pour les professionnels de santé** côté rue Léo Ferré,
- Remise en état du parking de la place Dunant suite aux travaux,
- **Aménagement des cabinets dentaires** : face à la difficulté de trouver des professionnels de santé, il est indispensable d'équiper les deux cabinets dentaires
- **Installation d'un système de vidéo-surveillance**
- **Ajustement des crédits pour l'actualisation des prix et des avenants à intervenir d'ici la fin du chantier**

Rappel des montants inscrits pour l'ensemble de cette opération :

Dépenses		Recettes	
Budget initial 2017	3 335 400 €	Subventions y compris subvention FEADER	1 726 000 €
Nouvelles inscriptions 2021		Vente maison Fourey à Domanys	43 000 €
Travaux (complément suite avenants et révision prix)	200 000 €	Autofinancement	502 400 €
Aménagement du pole dentaire	200 000 €	Emprunt déjà réalisé	1 198 000 €
Vidéosurveillance	40 000 €	Emprunt à réaliser	476 000 €
Mobilier	20 000 €		
Aménagement nouveau parking pour professionnels	100 000 €		
Aménagement parking place Henri Dunant	50 000 €		
Total dépenses	3 945 400 €	Total recettes	3 945 400 €

Les économies de bonne gestion et nos excédents permettent de financer par l'autofinancement à hauteur de 502 400 € les achats immobiliers, la vidéosurveillance, les aménagements de parking, le mobilier.

➤ **Autres investissements :**

- Aménagement de la **vélo route** côté Laroche/Epineau vers Joigny (à réaliser ou non en fonction du taux de subvention)
- Installation **d'un arrosage automatique sur terrain d'honneur** du stade L. Masson
- **Aménagement des locaux pour l'installation de l'école de Musique** dans l'ancienne Ecole Marie Noël mise à disposition par la ville
- **Centre Aéré à Cheny** : travaux et diverses acquisitions (achat structure de jeux pour les petits, barnum et réaménagement de l'entrée).
- Travaux **d'assainissement pluvial**
- **Acquisition de matériel pour l'équipement** du garage pour le mécanicien et service bâtiments
- **Acquisition, travaux divers et imprévus** qui seront susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et des impératifs.

Par ailleurs, l'excédent du budget PAIS a été reporté sur le budget général pour 118 000 € et pourra être repris pour financer le PAIC en fonction du programme d'étude.

L'ensemble des investissements à prévoir pour 2021 représentent **environ 1 367 000 €** (hors reports et restes à réaliser).

L'emprunt :

En 2021, il est proposé de de contenir l'annuité d'emprunt à 396 000€.

Dans cette hypothèse, l'emprunt possible en 2021 pour financer les investissements nouveaux est d'environ 446 000€ qui seront affectés aux travaux de la maison de santé en plus de notre effort d'autofinancement pour cet équipement qui s'élève à 502 000 €

Les autres recettes d'investissement :

- Le FCTVA : le taux du FCTVA est maintenu à 16.404 %.
- L'autofinancement
- Les subventions : DSIL et DETR, ...

BUDGET INVESTISSEMENTS 2021 - SERVICES GENERAUX			
DEPENSES TTC	2021	RECETTES TTC	2021
Charges fixes :			
Charges d'emprunt (partie capital)	281 000,00	Amortissement des biens	317 600,00
Charges d'emprunt du pluvial (partie capital)	18 500,00	Autofinancement emprunt pluvial	18 500,00
Charges d'emprunt maison de santé (partie capital)	36 600,00	Autofinancement emprunt de santé	36 600,00
Amortissement des subventions	45 200,00	Autofinancement	8 600,00
TOTAL Charges Fixes dépenses	381 300,00	TOTAL Charges Fixes recettes	381 300,00
Nouveaux investissements 2021 TTC :			
Travaux d'assainissement pluvial - budget 2020= 37 800 €			
Achat pompe (PACB)	2 000,00	FCTVA (18,404%)	300,00
A définir	35 800,00	FCTVA (18,404%)	5 800,00
		Autofinancement (provenant des A.C de s communes)	31 500,00
Branchement des particuliers		Branchement des particuliers	
Sous total pluvial	37 600,00		37 600,00
Maison de santé (budget HT)			
2017-06 - Maison de santé - travaux (complément suite avenants et révision prix)	200 000,00	Vente maison Fourrey à Domanys	43 000,00
2017-06 - Maison de santé - Aménagement du pole dentaire	200 000,00		
2017-06 - Maison de santé - Vidéosurveillance	40 000,00	2017-06 - Maison de santé - Vidéosurveillance - DETR 2020	26 100,00
2017-06 - Maison de santé - Mobilier	20 000,00		
2017-06 - Maison de santé - Aménagement nouveau parking pour professionnels	100 000,00		
2017-06 - Maison de santé - Aménagement parking place Henri Durant	50 000,00		
Tourisme			
Chemin de halage - aménagement	170 000,00	FCTVA (18,404%)	27 800,00
		Subvention (Etat + département) - 80%	113 300,00
Travaux divers			
2017-16 - Edmusique-Déménagement ds nouveaux locaux (avec complément budget total = 118 000 €)	100 000,00	FCTVA (18,404%)	16 400,00
2019-02 - Ancienne Maison de retraite - Démolition des batiments - diagnostic (avec complément budget total = 238 000 €)	6 000,00	FCTVA (18,404%)	1 000,00
2020-08 - Piscine - Réfection de la toiture (avec complément budget total = 51 000 €)	9 000,00	FCTVA (18,404%)	1 400,00
2020-15 - Salle des Sports - remplacement centrale incendie (avec complément budget total = 39 000 €)	27 000,00	FCTVA (18,404%)	4 400,00
Services techniques - Silo à sel (équipement pour éviter colmatage)	31 000,00	FCTVA (18,404%)	
Ex caserne pompiers - Réhabilitation bâtiment	96 000,00	FCTVA (18,404%)	15 700,00
Local des archives - Aménagement	20 000,00	FCTVA (18,404%)	1 600,00
Stade L. Masson - installation arrosage automatique	46 000,00	FCTVA (18,404%)	7 500,00
Stade Lucien Masson - Vestiaires Picoq - Changement VMC	5 000,00	FCTVA (18,404%)	800,00
Stade Cheny - travaux alimentation en eau	20 000,00	FCTVA (18,404%)	
Centre Aéré Cheny - Réaménagement Entrée	71 000,00	FCTVA (18,404%)	11 600,00
Véhicules			
2020-21 - Services techniques - achat d'un véhicule utilitaire (avec complément budget total = 22 000 €)	2 000,00	FCTVA (18,404%)	300,00
Logiciel et matériels			
Centre Aéré Cheny - achat et installation Jeux plaine petits	16 000,00	FCTVA (18,404%)	2 600,00
Centre Aéré Cheny - achat mixeur	1 000,00	FCTVA (18,404%)	100,00
Centre Aéré Cheny - achat stand occasion	1 500,00	FCTVA (18,404%)	200,00
Salle des sports - achat outillage, aspirateur et accessoires	2 000,00	FCTVA (18,404%)	300,00
Ecole de Musique - mobiliers suite déménagement	9 000,00	FCTVA (18,404%)	1 500,00
Ecole de Musique - matériel HIFI + instruments et accessoires	3 000,00	FCTVA (18,404%)	500,00
Services techniques - équipement du garage pour mécanicien	14 500,00	FCTVA (18,404%)	2 400,00
Services techniques - matériel pour service batiments	15 000,00	FCTVA (18,404%)	2 400,00
Siège CCAM - protection fenêtres/stores	3 500,00	FCTVA (18,404%)	500,00
Siège CCAM - Ecran/Ordi pour visio + carte électro	5 500,00	FCTVA (18,404%)	900,00
Siège CCAM/CTIM - matériel informatique	5 000,00	FCTVA (18,404%)	800,00
PACB - mise en place de panneau de publicité	5 000,00	FCTVA (18,404%)	800,00
Garage à Vélos - achat casier	2 000,00		
Acquisition			
Acquisition parcelle AI 167 Migennes à l'euro symbolique	1,00		
Frais d'insertion	5 000,00	FCTVA (18,404%)	800,00
Dépenses imprévues diverses 2021	27 987,43		
Dépenses imprévues pour le développement économiques (PAIC)	118 508,88	Reprises excédent budget PAB	118 508,88
Divers			
2018-08 Régularisation imputation subvention	8 000,00	2018-08 Régularisation imputation subvention	8 000,00
2017-06 - Maison de santé - remboursement des avances	20 000,00	2017-06 - Maison de santé - remboursement des avances	20 000,00
		Reprise ancienne nacelle suite achat 2020	2 500,00
		Autofinancement structurel	171 400,00
		Autofinancement pour économie des emprunts reportés	61 200,00
		Emprunt 2020 (emprunt possible 446 000 €)	446 000,00
		Reprise sur excédents de fonctionnement (autofinancement)	223 000,00
TOTAL dépenses investissements 2020	1 513 097,31	TOTAL recettes investissements 2020	1 372 908,88
		Delta	-140 188

Dépenses reportées votées au budget 2020		Recettes reportées votées au 2020	
Développement économique			
2004-18 - ZA Charmoy	170 212,00 €	2004-18 - ZA Charmoy - emprunt	116 100,00 €
2018-04 - Politique d'aide à l'entreprise	35 000,00 €		
2018-35 - Ancien centre de tri - travaux d'accessibilité - frais d'études	12 000,00 €		
2018-35 - Ancien centre de tri - travaux d'accessibilité - travaux	58 000,00 €		
Programme de rénovation de l'habitat			
2019-03 - Programme de rénovation de l'habitat	35 000,00 €		
Communication			
2020-05 - Communication - Film présentation de la CCAM	12 000,00 €		
Pluvial			
2017-49 - Pluvial - branchements des particuliers	17 900,00 €	2017-49 - Pluvial - branchements des particuliers	17 900,00 €
2018-03 - Pluvial - travaux divers	78 200,00 €		
2020-02 - Pluvial- Mise en conformité 2 avaloirs Migennes-Rue Pet M Curé	12 000,00 €		
Maison de santé (budget HT)			
2017-06 - Maison de santé - achat de terrains	20 000,00 €	2017-06 - Maison de santé - emprunt	30 000,00 €
2019-47 - Maison de santé - Aide à Domanys pr rachat cabinets prof. santé	180 000,00 €		
Travaux			
2019-02 - Ancienne Maison de retraite - Démolition des bâtiments	530 000,00 €	2019-02 - Ancienne Maison de retraite - Démolition des bâtiments - emprunt	443 000,00 €
2019-07 - Piscine - Espace Ludique ext. (pataugeoire) (budget total avec étude = 563 000 €)	513 000,00 €	2019-07 - Piscine - Espace Ludique ext. (pataugeoire) - DETR	233 000,00 €
		2019-07 - Piscine - Espace Ludique ext. (pataugeoire) - emprunt	213 000,00 €
2017-23 - Piscine-caméras de surveillance	15 000,00 €	2017-23 - Piscine-caméras de surveillance - emprunt	15 000,00 €
2019-09 - Piscine - travaux s'pédiluve	4 500,00 €		
2020-08 - Piscine - Réfection de la toiture	42 000,00 €		
2020-12 - Stade Migennes (LM) - travaux pour wifi	10 000,00 €		
2020-40 - Stade LM tribunes - Travaux accessibilité - Etudes	100 000,00 €	2020-40 - Stade LM tribunes - Travaux accessibilité - Emprunt	56 800,00 €
2020-07 - Stade Cheny (Lapert) - Création de vestiaires (travaux accessibilité) - Etudes	42 000,00 €		
2016-21 - Salle des sports - Etude de faisabilité agrandissement	100 000,00 €	2016-21 - Salle des sports - Etude de faisabilité agrandissement - emprunt	5 000,00 €
2020-15 - Salle des Sports remplacement centrale incendie	12 000,00 €		
2019-111 - COSEC - Eclairage LED	15 800,00 €		
2020-13 - Salle de Gym - Réfection des chêneaux	14 500,00 €		
2020-06 - Gens du voyage - travaux accessibilité de l'aire	40 000,00 €	2020-06 - Gens du voyage - travaux accessibilité de l'aire - DETR	16 000,00 €
2017-16 - Edmusique-Déménagement ds neaux locaux	16 000,00 €		
2020-19 - Centre aéré Cheny - Mise en place abri containers	15 000,00 €		
2018-11 - Ancien Centre de tri - clôture	5 200,00 €		
2020-171 - Services techniques - 2nde tranche parking + aménagement pour benne balayeuse	33 000,00 €		
2020-18 - Services techniques - Cloison séparation hangar/vestiaires, ...	4 800,00 €		
Véhicules			
2020-21 - Services techniques - achat d'un véhicule utilitaire	20 000,00 €		
Matériels			
2018-29 - Habitat - Equipement complet d'un logement	4 300,00 €		
2020-23 - Achat d'un défibrillateur externe (lieu à déterminer)	2 000,00 €		
2020-27 - Stades - achat matériel d'équipement (buts, ...)	2 900,00 €		
Gens du Voyage - Dépôts et cautionnements reçus	34 700,00 €	Gens du Voyage - Dépôts et cautionnements reçus	33 300,00 €
		FCTVA	178 500,00 €
		Reprise sur excédents de fonctionnement (autofinancement)	849 412,00 €
Total Dépenses reportées 2020	2 207 012,00 €	Total Recettes reportées 2019	2 207 012,00 €

Restes à réaliser 2020 - Dépenses		Restes à réaliser 2020 - Recettes	
Maison de santé (budget HT)			
2017-06 - Maison de santé - travaux	1 527 274,15 €	2017-06 - Maison de santé - subvétat	78 508,00 €
		2017-06 - Maison de santé - subrégions	127 500,00 €
		2017-06 - Maison de santé - subdépartement	166 667,00 €
		2017-06 - Maison de santé - subvFEADER	200 000,00 €
		2017-06 - Maison de santé - subvDETR	522 150,00 €
		2017-06 - Maison de santé - emprunt	1 198 000,00 €
Fond de concours			
2020-04 - Fond de concours à la ville de Migennes pour Cinéma	109 000,00 €	2020-04 - Fond de concours à la ville de Migennes pour Cinéma - emprunt	109 000,00 €
Déploiement du très haut débit			
2016-34 - Fibre optique	160 000,00 €	2016-34 - Fibre optique - subv région	49 500,00 €
Tourisme			
2018-07 - Canal de Bourgogne - signalétique vélo route le long du canal	20 000,00 €	2018-07 - Canal de Bourgogne - signalétique vélo route le long du canal - Subv DETR	5 000,00 €
Pluvial			
2017-49 - Pluvial - branchements des particuliers	2 089,50 €	2017-49 - Pluvial - branchements des particuliers	1 044,74 €
Travaux			
2019-07 - Piscine - Espace Ludique ext. (pataugeoire)	50 000,00 €	2019-07 - Piscine - Espace Ludique ext. (pataugeoire) - Subv DETR	25 000,00 €
2016-03 - Cosec - mise aux normes électricité	14 000,00 €		
2016-13 - Stade LM - Agrandissement et équipement	23 003,45 €	2016-13 - Stade LM - Agrandissement et équipement - subv DETR	16 000,00 €
2018-14 - Piscine-Mise aux normes éclairage vestiaires, couloir, bassin (leds)	8 712,86 €	2018-14 - Piscine-Mise aux normes éclairage vestiaires, couloir, bassin (led) - subv DETR	2 483,00 €
2018-16 - Salle des Sports - Eclairage plateau (leds)	2 399,92 €	2018-16 - Salle des Sports - Eclairage plateau (leds) - Subv DETR	7 400,00 €
2018-33 - Siège CCAM - Aménagement bureaux 1er étage	1 248,00 €		
2019-112 - Tennis ext. Migennes - Eclairage LED	3 536,00 €		
2019-17 - Tennis Laroche - Création club house	1 137,56 €		
		2018-21 - COSEC - remplacement éclairage grand plateau (leds) - Subv DETR	4 204,00 €
		2019-14 - Stade Migennes - Vestiaires Picq (travaux de maintien) - emprunt	41 000,00 €
Véhicules			
2020-20 - Nacelle - achat d'une nacelle	65 000,00 €	2020-20 - Nacelle - achat d'une nacelle - emprunt	50 000,00 €
		2020-25 - Stades - achat d'une épareuse - emprunt	25 000,00 €
Logiciel et matériels			
2018-29 - Habitat - Equipement complet d'un logement	937,20 €		
2020-22 - Siège CCAM- achat logiciel pour RH	27 500,00 €		
2020-31 - Piscine - nettoyeur haute pression	1 500,00 €		
2020-39 - Plateforme Web (drive) commerçants Migennois	6 783,20 €	2020-39 - Plateforme Web (drive) commerçants Migennois - Subv	7 000,00 €
		FCTVA	284 000,00 €
Total RAR	2 024 121,84 €	Total RAR	2 919 456,74 €
		Excédent des RAR	895 334,90 €
Déficit d'investissement	755 146,47 €	Excédent d'investissement	
		Affectation de résultat	- €
Total RAR et déficit d'investissement	2 779 268,31 €	Total RAR et affectation de résultat 2020	2 919 456,74 €
Total Général	6 880 677,62 €	Total Général	6 880 677,62 €
			0,00

Nos cinq budgets annexes pour 2021

Budget Assainissement

Rappel : il s'agit d'un budget assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires se font donc HT.

- **En exploitation :**

En dépenses :

Rappel : il s'agit d'un budget assujéti à la TVA. **Les inscriptions budgétaires se font donc HT.**

Comme chaque année, le budget doit prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles.

Quelques précisions :

Les dépenses du nouveau traitement des boues sont maintenant stabilisées.

Grâce au nouveau stockage des boues opérationnel depuis fin 2019 l'envoi en méthanisation ou compostage a disparu et l'épandage agricole a augmenté. Ce dernier est toutefois moins coûteux que les premiers. Par ailleurs, l'indemnisation des agriculteurs pour la prise en charge des anciennes boues pâteuses a également disparu en 2020. L'année 2020 a été une année d'ajustement pour ces postes et l'année 2021 sera donc une année de reconduction.

Au chapitre du personnel, il faut tenir compte de :

Des décisions étatiques

- ✚ 4ème (et normalement dernière) année de mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec refonte des grilles indiciaires des catégories A et C,

Des décisions politiques

- ✚ des avancements d'échelon,
- ✚ le 5ème agent rémunéré sur toute l'année.

En recettes :

- **La recette liée à la facturation assainissement**

Pour le budget 2021 il est proposé de partir sur une hypothèse de 669 000 m³, comme en 2020, pour être prudent et pour tenir compte du renouvellement de convention de déversement des eaux usées non domestiques (nombre de m³ à la baisse).

- **La recette liée à la prime épuration**

Le versement de la prime est lié à la charge polluante entrée dans l'année à la STEP, mais aussi à une multitude de paramètres liés au bon fonctionnement de la station ou à la présence ou non de certains matériels qu'il faut acheter ou remplacer. Il est donc assez difficile de connaître à l'avance le montant de la prime.

Du point de vue technique, l'ensemble des exigences de l'Agence de l'eau sont traitées par les services de manière à pouvoir optimiser au maximum le versement de la prime.

En 2016, la Police de l'Eau a renforcé ses contrôles sur les réseaux.

L'Agence de l'Eau vient de nous adresser son rapport 2020 d'analyse des données d'autosurveillance 2019 pour la station d'épuration de Migennes.

Le dispositif d'autosurveillance est jugé « valide » grâce à des équipements (débitmètres, préleveurs, conservation des échantillons et analyses) jugés « corrects » et une exploitation (les agents du service de l'assainissement et les pratiques) jugée « correcte ».

Ce niveau de conformité permet de percevoir au titre de 2019 la somme de 70 265.97€ (montant supérieur aux prévisions budgétaires). L'esprit de cette prime versée par l'Agence est de couvrir une partie des frais de fonctionnement nécessaire à l'épuration des eaux usées.

Le montant perçu baisse malheureusement d'année en année car l'assiette de la prime baisse régulièrement en vue de l'extinction de ce financement au cours des prochaines années. Une baisse très importante est à prévoir en 2022 qui sera constatée en recettes en 2023 et une extinction de la prime en 2024 (montant plafond des primes pour épuration fixé lors de l'adoption du 11ème programme le 9/10/2018 par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie).

Il est donc proposé de rester prudent et d'inscrire une somme de 50 000 € en recettes au budget 2021 au titre de l'année 2020.

Rappel années antérieures pour mémoire :

Années	Primes prévues	Primes versées
2008	104 000 €	84 871 €
2009	104 000 €	105 310 €
2010	104 000 €	91 964 €
2011	104 000 €	91 248 €
2012	104 000 €	73 970 €
2013	75 000 €	122 000 €
2014	75 000 €	85 489 €
2015	70 000 €	45 213 €
2016	50 000 €	87 022 €
2017	50 000 €	80 734 €
2018	50 000 €	70 427 €
2019	50 000 €	70 266 €
2020	50 000 €	

L'équilibre du budget

Le conseil communautaire a voté en décembre 2020 **le maintien de prix de la redevance à 1.90 €** pour 2021.

Dans ces conditions, le **budget est équilibré.**

Au final le budget de fonctionnement s'équilibre sans reprise sur l'excédent.

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation

Par chapitre				
DEPENSES		2020		2021
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	552 200 €	403 504 €	586 000 €
012	Charges de personnel	308 700 €	250 942 €	287 000 €
014	Atténuation de produits	119 900 €	119 900 €	127 000 €
022	Dépenses imprévues Fonct	12 300 €	0 €	23 600 €
023	Virement à la sect° d'investis.	143 700 €	0 €	102 000 €
042	Dotations aux amortissements	427 700 €	427 665 €	451 000 €
65	Autres charges gestion courante	54 900 €	45 946 €	59 600 €
66	Charges financières	35 100 €	35 073 €	31 400 €
67	Charges exceptionnelles	27 000 €	11 892 €	27 000 €
68	Dotations aux provisions	0 €	8 900 €	0 €
DEPENSES		1 681 500 €	1 303 822 €	1 694 600 €
RECETTES		2020		2021
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	449 €	0 €
042	Amortissement des subv	157 000 €	156 941 €	177 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 461 900 €	1 479 644 €	1 464 500 €
74	Subvention d'exploitation	60 000 €	71 549 €	50 000 €
75	Autres produits de gestion courante	2 600 €	2 172 €	3 100 €
77	Produits exceptionnels	0 €	5 761 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		0 €		0 €
RECETTES		1 681 500 €	1 716 515 €	1 694 600 €
	Recettes	1 681 500 €	1 716 515 €	1 694 600 €
	Dépenses	1 681 500 €	1 303 822 €	1 694 600 €
	Différence	0 €	412 693 €	0 €

- **En investissement :**

Les investissements nouveaux

Les principaux investissements nouveaux à prévoir sont les suivants :

- Complément pour les frais d'études pour la mise à niveau des diffuseurs d'air
- Complément pour les frais d'études et de travaux pour la réhabilitation du local VS8 et de la passerelle d'accès au pont clarificateur
- Achat d'un logiciel Neptune pour la gestion patrimoniale du service assainissement
- Achat de matériel électroportatif et de maintenance pour effectuer l'entretien de pompes en interne et de caméra pour ITV branchement
- Complément pour des travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux
- Remplacement de pompes et matériel divers
- Complément de frais d'étude et de travaux pour la réhabilitation de postes de relevage
- Divers petits travaux

Les emprunts

Il a été proposé en 2019 de diminuer l'endettement de la dette du budget assainissement de 600 000 € à 500 000 €.

En 2021, compte tenu des excédents et du fait qu'il convient de poursuivre la diminution de l'endettement et de ne pas inscrire d'emprunt pour le financement des investissements 2021.

BUDGET INVESTISSEMENT 2021 ASSAINISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges fixes :	HT		HT
Charges d'emprunt	376 000,00 €	Amortissement des biens	451 000,00 €
Amortissement des subventions	177 000,00 €	Autofinancement	102 000,00 €
TOTAL Charges Fixes dépenses	553 000,00 €	TOTAL Charges Fixes recettes	553 000,00 €
Investissements 2021 :		Investissements 2021 :	
Station			
2019-01 - Station - mise à niveau des diffuseurs d'air - frais études (avec complément budget total = 9 000€)	1 500,00 €		
2020-09 - Station - Réhab local VS8+passerelle d'accès pont clarificateur - Etudes (avec complément budget total = 10 000 €)	6 000,00 €		
2020-09 - Station - Réhab local VS8+passerelle d'accès pont clarificateur - travaux (avec complément - budget total = 100 000 €)	85 000,00 €		
Station - matériel électroportatif et de maintenance	3 000,00 €		
Station - achat logiciel Neptune	22 000,00 €		
Réseaux			
2019-12 - Travaux réseaux - Extension et réhabilitation réseaux divers (avec complément, budget total = 165 000 €)	17 000,00 €		
Réseaux - achat Caméra pour ITV branchement	1 500,00 €		
Réseaux - extension réseau EU rue des Coignottes à Laroche	33 000,00 €		
Postes			
2004-21 - Pompes et matériels divers (avec complément - budget total = 36 300 €)	6 000,00 €		
2010-03 - Réhab. postes relevage - Frais d'études - complément pour 1ère tranche (avec complément budget total = 16 000 €)	1 000,00 €		
2010-03 - Réhab. postes relevage - travaux - complément pour 1ère tranche (avec complément budget total = 16 000 €)	5 000,00 €		
2010-03 - Réhab. postes relevage - Frais d'études - 2ème tranche	15 000,00 €		
2010-03 - Réhab. postes relevage - travaux - 2ème tranche	150 000,00 €		
Frais d'insertion	5 000,00 €		
Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €		
Sous Total nouveaux investissements	354 000,00 €		
2005-14 - Branchement des particuliers	20 000,00 €	Branchement des particuliers	20 000,00 €
Sous total Branchements des particuliers	20 000,00 €	Sous total Branchements des particuliers	20 000,00 €
Divers Imprévus	20 000,00 €		
		Emprunt (2 699 000 € maxi)	- €
		Reprise sur excédents de fonctionnement (autofinancement)	374 000,00 €
TOTAL dépenses d'investissements 2021	394 000,00 €	TOTAL recettes d'investissement 2021	394 000,00 €

Dépenses reportées 2020 :		Recettes reportées 2020 :	
Station			
2019-01 - Station - mise à niveau des diffuseurs d'air - frais études	7 500,00 €		
2019-01 - Station - mise à niveau des diffuseurs d'air - travaux	35 000,00 €	2019-01 - Station - mise à niveau des diffuseurs d'air - emprunt	32 000,00 €
2020-09 - Station - Réhab local VS8+passerelle d'accès pont clarificateur - Etudes	4 000,00 €		
2020-09 - Station - Réhab local VS8+passerelle d'accès pont clarificateur - travaux	15 000,00 €		
2015-02 - Station - matériel pr pesage refus dégrillage	4 000,00 €		
2018-02 - Station - remplacement pompes et matériels divers	23 100,00 €		
2019-07 - Station - achat pluviomètre	2 300,00 €		
Réseaux			
2019-12 - Travaux réseaux - Extension et réhabilitation réseaux divers	148 000,00 €		
2017-03 - Etablissement de plans numériques des réseaux	120 000,00 €		
2020-05 - Réseaux - Diagnostic réseau asst Epineau et Charmoy	40 000,00 €		
Postes			
2010-03 - Réhab. postes relevage - Frais d'études	15 000,00 €		
2010-03 - Réhab. postes relevage - Travaux	156 500,00 €	2010-03 - Réhab. 4 postes relevage (Chichery, Laroche, Charmoy, Migennes) - EMPRUNT	118 000,00 €
2004-21 - Pompes et matériels divers	30 300,00 €		
2015-03 - Postes - tripode pr descendre ds postes	1 200,00 €		
2020-06 - Poste Cheny - Achat d'une sonde	2 000,00 €		
2020-07 - Poste Bonnard 2 - Cloture	5 000,00 €		
Divers			
2019-09 - Logiciel facturation - évolution	1 500,00 €		
		Reprise sur excédents de fonctionnement (autofinancement)	460 400,00 €
Total des investissements reportés :	610 400,00 €	Total des recettes reportées	610 400,00 €
		Delta	- €
Restes à réaliser 2021		Restes à réaliser 2021	
Station			
2016-02 - Nouveau traitement des boues - travaux annexes	3 202,30 €	2016-02 - Nouveau traitement des boues - subv AESN	70 879,00 €
2016-06 - Station - Stockage des boues - achat terrain	- €	2016-06 - Station - Stockage des boues - Subv AESN	28 125,00 €
2016-06 - Station - Stockage des boues - travaux	- €	2016-06 - Station - Stockage des boues - Subv DETR	
2019-06 - Station - achat chariot élévateur	47 000,00 €		
2020-04 - Station - PC de supervision	3 900,00 €		
Réseaux			
2005-14 - Branchement des particuliers	7 106,94 €	2005-14 - Branchement des particuliers - participation des particuliers	1 923,66 €
Total des RAR en dépenses	61 209,24 €	Total des RAR en recettes	100 927,66 €
		Solde des RAR	39 718,42 €
Déficit d'investissement	373 033,04 €	Excédent d'investissement	
		Affectation du résultat :	333 314,62 €
Total RAR et résultats 2020	434 242,28 €	Total RAR 2020 et affectation	434 242,28 €
TOTAL GENERAL	1 991 642,28 €		1 991 642,28 €
		Delta	- €

BUDGET Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

PREAMBULE :

Il convient de rappeler que le budget des déchets a changé de statut en 2018.

Avec l'instauration, par notre Conseil Communautaire, de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, il est devenu un budget de gestion d'un service public industriel et commercial et est maintenant soumis à la comptabilité M4 et non plus à la M14.

Il encaisse désormais une **redevance** et non plus une taxe.

Il n'est cependant pas assujéti à la TVA comme pour l'assainissement. Cet assujettissement reste facultatif.

La grille tarifaire a été votée en fin d'année 2020 et conditionne donc les recettes 2021.

- **En exploitation**

En dépenses

Pour 2021, il s'agit essentiellement d'un budget de reconduction qui tient compte de l'ajustement des dépenses en fonction des tonnages constatés les années précédentes ainsi que des inconnus au niveau des recettes.

Les principales évolutions concernent les prestations suivantes :

- **Traitement des OMR (Ordures ménagères Résiduelles) et encombrants**
Tonnages : Réajustement à la baisse du tonnage d'ordures enfouies
TGAP : Prise en compte de l'augmentation de la TGAP qui passe de 18 à 30 €
- **Enlèvement et traitement du verre dans les PAV**
Suite à la résiliation du contrat le budget a été revu à la hausse pour tenir compte du nouveau tarif
- **Déchèteries**
Prise en compte de :
Réajustement des m3 de déchets verts et des tonnages des autres déchets
La TGAP sur encombrants et déchets de balayage passe de 18 à 30 € à la Tonne

Au niveau du chapitre du personnel, il faut tenir compte :

- Des décisions étatiques :
4ème (et normalement dernière) année de mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec refonte des grilles indiciaires des catégories A et C, Des décisions politiques
- Des décisions politique :
Des avancements de grades et d'échelons,

En recettes

Il convient de prendre en compte :

- Recettes liées au rachat matière : réajustées en fonction des tonnages et des prix de rachat. Ces recettes ne sont pas encore stabilisées. En effet, La CCAM a été contrainte de revoir le prix des rachats matière pratiqué par les repreneurs en raison de l'effondrement des marchés au niveau mondial.
- Recettes des Eco-organismes : Réajustées en fonction des contrats et des recettes 2020 (compte tenu du fait que les performances n'augmentent plus puisque depuis le passage en extension des consignes de tri la performance est importante, le soutien CITEO diminue)

Equilibre du budget :

Le conseil communautaire a voté en décembre 2020 **une augmentation des tarifs** pour 2021.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec une reprise sur l'excédent de 81 600 €.

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation

Par chapitre				
DEPENSES		2020		2021
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	1 053 400 €	992 080 €	1 116 550 €
012	Charges de personnel	754 500 €	723 288 €	672 000 €
022	Dépenses imprévues Fonct	5 000 €	0 €	42 700 €
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	135 900 €	137 114 €	137 500 €
65	Autres charges gestion courante	85 700 €	22 444 €	91 350 €
66	Charges financières	2 500 €	2 146 €	2 050 €
67	Charges exceptionnelles	16 000 €	12 736 €	16 000 €
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	12 000 €	0 €
DEPENSES		2 053 000 €	1 901 808 €	2 078 150 €
RECETTES		2020		2021
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	7 028 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	5 600 €	5 506 €	5 600 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 695 850 €	1 690 416 €	1 727 800 €
74	Dotations et participations	343 800 €	261 641 €	255 800 €
75	Autres produits de gestion courante	7 750 €	7 337 €	7 350 €
77	Produits exceptionnels	0 €	6 832 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		0 €		81 600 €
RECETTES		2 053 000 €	1 978 760 €	2 078 150 €
	Dépenses	2 053 000	1 901 808	2 078 150
	Recettes	2 053 000	1 978 760	2 078 150
	Différence	0	76 952	0

- **En investissement**

Les investissements nouveaux

La plupart des investissements sont reportés et notamment :

L'Extension de la déchèterie intercommunale et le déplacement/mise aux normes de la plate-forme de stockage des déchets verts située à Epineau les Voves et Charmoy.

La définition du projet a été finalisée en 2018 pour tenir compte de l'accroissement de la fréquentation du site suite à la mise en œuvre de la REOMi. Les étapes administratives ont pu être débutées en 2018 et achevées ou poursuivies en 2019 : marché de maîtrise d'œuvre publié et attribué au cabinet TECTA, fouilles archéologiques préventives effectuées, études de sol effectuées, dossier de d'enregistrement Installation Classée en Préfecture déposé (avec révision du dossier suite à une première série de remarques de la DREAL 7 mois après le dépôt), marché de travaux rédigé, déclarations préalables au titre de l'urbanisme déposées, négociation en cours avec la CECNA pour l'achat de la parcelle d'assise du projet.

Début 2020, la Préfecture de l'Yonne nous faisait part d'une seconde série de remarques de la DREAL et de prescriptions de la DTT et de la DRIEE au titre de la loi sur l'eau (zone inondable et faune/flore en zone humide) non instruite par la DREAL. Le Covid-19 a retardé le traitement de ces sujets mi-2020 mais ils font

l'objet d'échanges soutenus entre les services de l'Etat et ceux de la CCAM depuis le dernier trimestre 2020. Le projet et donc le marché de travaux ont été adaptés en conséquence fin 2020/début 2021.

Les principaux investissements nouveaux sont à prévoir :

- L'achat de bennes amovibles pour la déchèterie pour 9 000 €
- L'inscription de crédit pour une éventuelle évolution du logiciel de facturation

Les emprunts

Sur la base d'une annuité de 50 000€ par an, l'emprunt possible pour 2021 est de 368 000€. Cependant compte tenu, des excédents constatés, il est proposé des financer les investissements 2021 sans emprunt.

BUDGET INVESTISSEMENTS 2021 DECHETS			
DEPENSES		RECETTES	
Charges fixes :			
Charges d'emprunt	19 000,00	Amortissement des biens	137 500,00
Amortissement des subventions	5 600,00	Autofinancement	
TOTAL Charges Fixes dépenses	24 600,00	TOTAL Charges Fixes recettes	137 500,00
		<i>Delta</i>	112 900,00
investissements 2021			
Travaux extension déchetterie			
2013-03 - Frais d'insertion	5 000,00	FCTVA (16,404%)	800,00
Matériel et véhicule			
Déchetterie - Achat bennes amovibles	9 000,00	FCTVA (16,404%)	1 400,00
Logiciel de facturation - Evolution	2 000,00	FCTVA (16,404%)	300,00
Matériel informatique	3 000,00		
Divers imprévus	20 000,00	FCTVA (16,404%)	2 400,00
		Emprunt possible 2021 : 326 000€	0,00
		Reprise sur excédent	0,00
TOTAL dépenses 2021	39 000,00	TOTAL recettes 2021	4 900,00
			-34 100,00
Dépenses reportées 2020		recettes reportées 2020	
Travaux			
2015-05 - déchetterie Epineau - caméra de surveillance	14 000,00		
2017-03 - Achat de colonnes à verre	24 000,00		
Matériel et véhicule			
2018-01 - Dotations bacs ordures ménagères	17 000,00		
2019-01 - Bennes à ordures Ménagères - Remise en état	36 000,00	FCTVA	19 849,00
2020-02 - Abri bacs - contrat canal	30 000,00		
		Reprise sur excédent	22 351,00
Total des investissements reportés :	121 000,00	Recettes reportées :	42 200,00
		<i>Delta</i>	-78 800,00
Restes à réaliser 2020		Restes à réaliser 2020	
Travaux			
2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Ep - Etudes	1 645,18	2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Ep - Subvention DETR	395 784,80
2013-03 - Aménagt d'une plateforme de stockage pour déchets verts déch Ep - travaux	1 525 500,00		
2015-04 - Déchetterie Epineau - Ha terrain pour extension	24 000,00		
Matériel et véhicule			
2019-04 - Logiciel de facturation - Evolution	1 800,00		
2020-01 - Camion multibennes - achat	75 000,00		
2020-03 - Imprévus divers 2020 - achat karcher	3 090,00	FCTVA	303 610,00
Total des RAR en dépenses	1 631 035,18	Total des RAR en recettes	699 394,80
		<i>Solde des RAR</i>	-931 640,38
Déficit d'investissement		Excédent d'investissement	764 757,95
		Affectation du résultat	166 882,43
Total RAR et résultats 2020	1 631 035,18	Total RAR 2020 et affectation	1 631 035,18
		<i>Delta</i>	0,00
TOTAL GENERAL	1 815 635,18		1 815 635,18
		Delta	0 €

BUDGET PAIC

(Parc d'Activité Intercommunal du Charmeau)

Le budget 2021 a pour objet de réinscrire les crédits nécessaires pour débiter l'opération de réalisation du parc d'activités, en inscrivant les études et les travaux pour un montant total de 2 800 000 €.

Le cabinet d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit être missionné pour travailler sur le projet en ce début d'année.

Ainsi, l'année 2021 devra être consacrée à définir le projet et affiner son enveloppe budgétaire et rechercher les aides financières.

Ce budget s'équilibre par :

- La vente de terrain pour 1 755 000€
- Une subvention du Conseil régional de 650 000€
- Une somme de près de 170 000€ a été provisionnée depuis 2013 pour les études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre de l'opération qu'il convient de reporter pour reprendre les études d'aménagement de la zone.
- Un emprunt de 223 300€

Dépenses			Recettes		
FONCTIONNEMENT					
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
6015	achat de terrain (1)	0	7015	Vente de terrains	1 755 000
			7472	Subvention du Conseil Régional	650 000
6045	Maîtrise d'œuvre aménagement du PAIC et études annexes (2)	109 700			
6045	Complément pour frais d'étude de et maîtrise d'œuvre	226 300			
	<i>Sous total études et MOE</i>	<i>336 000</i>			
605	Travaux d'aménagement du PAIC	64 388			
605	Complément pour travaux d'aménagement	2 398 112			
	<i>Sous total Travaux</i>	<i>2 462 500</i>			
	Total fonctionnent	2 798 500			2 798 500
INVESTISSEMENT					
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
275	Dépôts et consignations versés	0	168751	Subvention du budget des services généraux	170 200
			1641	Emprunt	223 300
<i>315</i>	<i>Stocks de terrain à aménager</i>	<i>393 500</i>			
	Total investissement	393 500			393 500
	(1)			(2)	
	Achat de terrain :	0 €		Etude loi sur l'eau :	3 200 €
	Frais d'expropriation y compris avocat :	0 €		Etude archéologique :	6 500 €
	Frais de notaire terrain acquis à l'amiable	0 €		Etudes maîtrise d'œuvre	100 000 €
	TVA des terrains acquis à l'amiable	0 €		Total (2)	109 700 €
	Frais de procédure d'expro	0 €			
	Sortie de réserves de terrains SAFER	0 €		(3)	
	Total (1)	0 €		Frais pour études de faisabilité et viabilisation des terrains	64 388 €
				Total (3)	64 388 €

BUDGET PACB (Parc d'activité du Canal de Bourgogne)

Le budget du PACB retrace les opérations de financement de l'aménagement de ce parc et les ventes de terrains.

Il a été créé en 2017 suite au transfert de la compétence économique et au rachat par la CCAM des terrains du PACB.

Le budget des services généraux verse une subvention de 221 200 € au PACB pour financer l'emprunt relatif au parc (217 400 € pour le remboursement de l'emprunt et pour le paiement des intérêts) et des frais divers tels que les honoraires de géomètre pour les documents d'arpentage (environ 10 000€).

Dépenses			Recettes		
Fonctionnement					
Compte	Intitulé	Montant HT	Compte	Intitulé	Montant HT
71355 (chap. 042)	<i>Variation des stocks de terrains aménagés (annul stock n-1)</i>	2 373 966,46 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	
6045	Frais de géomètre	5 000,00 €	774(chap. 77)	Subvention en provenance du SGX	179 500,00 €
6045	Prestations diverses (entretien)	3 000,00 €	774(chap. 77)	Subvention en provenance du SGX pour financement des intérêts	41 700,00 €
605	Achat de matériels, équipements	2 000,00 €			
627	Services bancaires et assimilés (frais sur émission d'emprunt)	- €			
6588	Autres charges diverses de gestion courante (régularisation de TVA)	38,34 €			
66111(chap. 66)	Intérêts réglés à l'échéance	37 900,00 €			
66112 (chap 66)	Intérêts Courus non Echus	3 800,00 €			
608 (chap. 043)	<i>Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement</i>	- €	796 (chap. 043)	<i>Transferts de charges financières</i>	- €
			71355 (chap. 042)	<i>Variation des stocks de terrains aménagés</i>	2 204 504,80 €
		2 425 704,80 €			2 425 704,80 €
Investissement					
Compte	Intitulé	Montant HT	Compte	Intitulé	Montant HT
1641	Remboursement emprunt	179 500,00 €	3555	<i>Stock de produits finis -Terrains aménagés (annul stock n-1)</i>	2 373 966,46 €
3555	<i>Stock de produits finis -Terrains aménagés</i>	2 204 504,80 €	001	Excédent d'investissement reporté	10 038,34 €
		2 384 004,80 €			2 384 004,80 €

BUDGET PAIS

(Parc d'Activité Intercommunal de la sablonnière)

Ce budget avait pour objet de payer l'emprunt lié à l'opération « Belle Crousteline » dénommée aujourd'hui « Journée Dorée » et d'encaisser les recettes de loyers qui couvrent l'emprunt.

En 2020, le budget a enregistré la recette de la vente des terrains du Parc aux financeurs de l'entreprise ainsi que le remboursement anticipé de l'emprunt. Toutes les opérations comptables ont ainsi été constatées.

Par conséquent, les élus ont décidé par délibération 146/2020/FIN du 14 décembre 2020, de :

- Clôturer le budget annexe PAIS,
- Reverser les déficits / excédents au budget principal,
- Transférer l'actif et le passif du budget annexe PAIS au budget principal (écriture d'ordre non budgétaire)
- D'autoriser le Président à signer la déclaration de cessation d'assujettissement à la TVA.

L'excédent généré par ces opérations est d'environ 118 500 € et sera donc reversé au budget des Services Généraux